



Grundtvig (2007-2013)

POLE INTERNATIONAL
FFMJC- FICHE n°1

Budget annuel : 40 millions d'euros

Objectifs

- Renforcer les qualifications des formateurs/éducateurs et autres professionnels de l'éducation des adultes
- Améliorer la qualité des formations pour adultes
- Rendre attractives et accessibles les formations pour adultes
- Mettre en œuvre des systèmes de reconnaissance des savoirs acquis de manière non formelle ou informelle

Actions financées

⇒ Formation continue des personnels

- **Les bourses de formation continue** : elles financent la participation à des cours d'au moins 5 jours pour des enseignants, des formateurs ou quiconque travaillant avec des apprenants adultes. Exemple : 1 semaine de formation « éducation à l'environnement » à Prague.
- **Les visites et les échanges** : ils financent la participation à des activités de formation moins formelles, comme une visite d'étude, un stage d'observation, une conférence ou un séminaire européen. Exemple : un stage d'observation de 15 jours dans un centre social à Athènes.
- **L'assistantat** : il permet à des professionnels en activité ou en formation de passer de 3 à 10 mois comme assistants auprès d'organismes européens de formation ou d'éducation pour adultes. Exemple : formateur en informatique à Berlin pendant 6 mois.

⇒ Projets et partenariats

◆ Mobilité des apprenants

- **Les ateliers thématiques** : ils permettent l'organisation de séminaires regroupant une vingtaine d'Européens souhaitant vivre une expérience d'apprentissage multiculturelle, en lien avec leur développement personnel. Exemple : 20 Européens travaillent ensemble autour de l'éducation au goût.

◆ Petits projets de coopération

- **Les partenariats éducatifs** : ils permettent des projets de 24 mois entre au moins trois organismes européens, pour échanger sur des pratiques pédagogiques, en associant des apprenants. Exemple : le théâtre, art de la citoyenneté active, entre la France, la Pologne et l'Allemagne.
- **Les projets de volontariat sénior** : ils permettent des projets bilatéraux de 24 mois organisés autour de courtes mobilités de bénévoles seniors, pour élaborer une coopération durable et mettre en valeur la contribution des seniors à nos sociétés. Exemple : « l'aide aux devoirs : découvrir, comparer et partager » entre la France et l'Italie.
- **Les visites préparatoires** : elles permettent d'aller rencontrer ses futurs partenaires avant une candidature, afin de mieux se connaître et de préparer ensemble un projet Grundtvig.

◆ Grands projets de coopération

- **Les projets multilatéraux** : ils permettent des projets de 12 à 36 mois entre au moins trois partenaires européens, pour mettre en commun des connaissances et des expériences, afin de produire des résultats concrets à forte valeur européenne.
- **Les réseaux multilatéraux** : il s'agit de plateformes de réflexion composées d'organismes d'au moins dix pays, pour l'élaboration de politiques et d'actions de recherche visant à améliorer l'éducation des adultes en Europe. (durée : 36 mois)
- **Les mesures d'accompagnement** : elles soutiennent des activités contribuant à atteindre les objectifs du programme Grundtvig bien que ne s'intégrant pas dans les autres actions du programme.

Modalités

- Les mobilités et les projets doivent être menés en coopération avec un ou plusieurs des 31 pays participant au programme : les 27 Etats membres de l'Union européenne, les 3 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et la Turquie.
- **Conditions nationales d'éligibilité aux partenariats éducatifs Grundtvig**

Un même partenariat éducatif Grundtvig ne peut rassembler plus de deux établissements ou organismes français d'éducation des adultes. Le non-respect de cette règle rend inéligibles tous les partenaires français.

Toutes les candidatures déposées par un établissement qui aura présenté plus de deux candidatures distinctes à des partenariats éducatifs Grundtvig seront considérées comme inéligibles.

- **Conditions nationales d'éligibilité aux ateliers Grundtvig**

Une seule candidature maximum sera acceptée par organisme.



Grundtvig (2007-2013)

POLE INTERNATIONAL
FFMJC- FICHE n°2

Budget annuel : 40 millions d'euros

Financement

⇒ Formation continue des personnels

- La subvention couvre les frais d'inscription éventuels, les frais de déplacements et les frais de vie. Le montant de la subvention et les frais de vie sont soumis à un barème. Les plafonds et barèmes sont indiqués dans le formulaire de candidature.

⇒ Projets et partenariats

◆ Mobilité des apprenants

- **Les ateliers thématiques** : La subvention Grundtvig est versée à l'organisateur de l'Atelier et couvre à la fois l'organisation de l'atelier lui-même et le financement de la participation des apprenants, y compris leurs frais de voyage et de séjour. Les différents plafonds (séjour et voyage des apprenants, frais d'organisation de l'Atelier) appliqués par l'Agence française en 2010 sont précisés dans le formulaire de candidature.

◆ Petits projets de coopération

- **Les partenariats éducatifs** : Une subvention forfaitaire pour la durée totale du projet est accordée à chaque partenaire. Cette subvention couvre les frais de mise en place du projet au niveau local et les frais de déplacement et de séjour à l'étranger. Le montant des subventions forfaitaires nationales est précisé dans chaque appel annuel à proposition. En fonction du type de partenariat choisi l'institution s'engage à réaliser un nombre minimum de mobilités.

- **Les projets de volontariat sénior** : La subvention est accordée pour la durée totale du projet, elle contribue aux frais de préparation à l'envoi et à l'accueil des volontaires, et aux frais de déplacements et de séjour des volontaires à l'étranger. Chaque partenaire reçoit une subvention de la part de son Agence nationale. Cette subvention varie en fonction du nombre de volontaires envoyés et accueillis, de la durée des périodes de mobilité, et des pays. Les différents plafonds (séjour, voyage, organisation de la mobilité) appliqués par l'Agence française sont précisés dans le formulaire de candidature.

◆ Grands projets de coopération

- **Les projets multilatéraux** : financement communautaire 75% pour un maximum de 300 000 €.
- **Les réseaux multilatéraux** : financement communautaire 75% pour un maximum de 450 000 €

Sélection - dates (à venir pour 2011)

Formation continue

Trois échéances sont proposées :

- Le 15 janvier 2010
- Le 30 avril 2010
- Le 15 septembre 2010

Visites et échanges

Quatre échéances sont proposées :

- Le 15 janvier 2010
- Le 30 avril 2010
- Le 30 juin 2010
- Le 15 septembre 2010

Ateliers thématiques pour apprenants adultes, partenariats éducatifs

- Le 19 février 2010 (en général toujours au mois de février)

Projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement

- Le 26 février 2010

Assistanat, projets de volontariat des seniors

- Le 31 mars 2010

Contact France :

Agence Europe-Education-Formation France
<http://www.europe-education-formation.fr/grundtvig.php>

Contact Bruxelles :

Equipe Grundtvig
Tél : 32 2 299 11 11 / email : eacea-info@ec.europa.eu